



Des éoliennes en mer vont être expérimentées en Méditerranée



D. Alary a conclu mercredi à Montpellier les travaux de la 4ème assemblée du Parlement de la mer. Photo r.C. L'utilisation de l'article, la reproduction, la diffusion est interdite - LMRS - (c) Copyright Journal La Marseillaise

Le président du Parlement de la mer, Didier Codorniou, confirme que trois à six prototypes seront testés au large de Banyuls/Barcarès et La Nouvelle/Gruissan.

C'est désormais une certitude : des prototypes d'éoliennes en mer vont être testés d'ici environ deux ans en Méditerranée. Depuis sa création en 2013, le Parlement de la mer du Languedoc-Roussillon réfléchissait à cette opportunité. Mercredi à l'occasion de la 4ème assemblée, Didier Codorniou, le président du Parlement de la mer qui regroupe l'ensemble des acteurs maritimes sous la houlette du Conseil régional, a confirmé que le projet verrait le jour.

Le gouvernement finalement a décidé de retenir deux des trois sites proposés par la Région : à savoir Banyuls-sur-mer/Port Barcarès dans les P-O ainsi que Port La Nouvelle/Gruissan dans l'Aude. « La zone du Cap d'Agde (Hérault) n'était pas appropriée. Il n'y a pas assez de vent et un lobby des plaisanciers important », indique Didier Codorniou (PRG).

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de 150 millions d'euros lancé en juin dernier par la ministre de l'Écologie Ségolène Royal, les sociétés intéressées sont invitées à déposer leurs dossiers de candidature avant la fin de l'année. Connus début 2016, les lauréats seront chargés de développer des machines adaptées à la mer Méditerranée.

Un parc éolien après 2020 ?

Il s'agit d'éoliennes flottantes et non ancrées comme cela se fait déjà ailleurs. « 3 à 6 éoliennes seront expérimentées entre 2017 et 2020 ou 2021 dans chacun des

www.lamarseillaise.fr
Pays : France
Dynamisme : 46

[Visualiser l'article](#)

deux sites retenus », explique le président du Parlement de la mer qui voit plus loin. « Si le test est concluant, on peut imaginer à terme l'installation d'un parc éolien en mer de 50 voire 100 machines. »

Dans l'optique de la « croissance bleue » qui pèse 52 milliards en France, ce projet qui représenterait 17 milliards en Méditerranée suscite un intérêt politico-économique certain. Avec l'engagement de la politique de transition énergétique en France, l'éolien offshore est vu comme une aubaine. Sur les 25 000 Mégawatts (MW) à installer pour couvrir 10% de la consommation électrique, 6 000 concernent l'éolien en mer. Difficile de vérifier le chiffre mais on parle par exemple de 2 500 emplois potentiels dans la région.

Une partie des craintes semble également avoir été contenue. « Nous étions inquiets des contraintes pour la pêche », explique Daniel Métivier, le vice-président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF). « Nous voulons bien faire des concessions à condition que ce ne soit pas les autres territoires qui bénéficient des retombées économiques. L'emploi doit rester en Languedoc-Roussillon », insiste celui qui est l'un des 167 membres du Parlement de la mer.

Les professionnels qui travaillent en bonne entente avec le Conseil régional ont-ils déjà obtenu des garanties ? Ce que l'on sait c'est que les éoliennes flottantes seront expérimentées de 12 à 15 km des côtes. « Elles ne seront pas visibles des plages », promet Didier Codorniou qui a conscience en tant que maire de Gruissan de l'impact de l'activité touristique.

Reste à savoir si le Parlement de la mer gardera la main sur ce projet à l'issue des élections de décembre et de la fusion des Régions Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées. « Tout ce qui adviendra de la grande région sera positif », assure l'actuel président Damien Alary, candidat sur la liste PS-PRG.